



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

241.82-1

Notification aux Etats parties à la Convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie, faite à Berne le 26 septembre 1906

Retrait de la République de Pologne

Le 22 décembre 2011, la République de Pologne a déposé auprès du Conseil fédéral suisse un instrument de retrait de la Convention internationale sur l'interdiction du travail de nuit des femmes employées dans l'industrie, faite à Berne le 26 septembre 1906.

En application de l'article 11 de cette Convention, le retrait prendra effet un an plus tard, soit le 22 décembre 2012.

La présente notification est adressée par le Conseil fédéral suisse aux Etats Parties en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) de la Convention.

Berne, le 2 février 2012

